

Compte - Rendu de la Réunion du Conseil  
Municipal du 5 août 1969 à vingt heures  
quarante - cinq -

Le cinq août mil neuf cent soixante neuf, à vingt heures quarante cinq, le conseil municipal de la commune de Mennecy, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la Présidence de son Maire

Étaient présents: M.M. Robert Maire, Violette, Gilles, Louet, Chaugenet, Legrand, Gaudy, Gibert.

Pouvoirs:  
M. Rabier à M. Violette  
M. Cumant à M. Gilles  
M. Dhont à M. Robert  
M. Judith à M. Gibert

Excusés: M.M. Roy, Hot, Rice, Lurofflet

Secrétaire: M. Chaugenet

Le conseil municipal après avoir entendu l'exposé du Maire sur les motifs justifiant l'urgence de sa convocation en session extraordinaire - les accepte -

Travaux Ecole  
des Filles

- La séance est ouverte
- Le Maire fait part au conseil du rapport de la commission des travaux, et du projet d'aménagement des sanitaires du groupe scolaire filles, rue des Ecoles, présenté par Monsieur Pameau architecte à Corbeil.
- Ces travaux comportent
  - 1°) l'aménagement sanitaire des deux logements de fonction, pavillon nord-est.
  - 2°) l'aménagement d'un bâtiment sanitaire pour les filles "primaires".
  - 3°) l'aménagement des sanitaires dans le pavillon central pour la maternelle et pour le logement de fonction

L'estimation qui a servi de base à cette étude

Procès  
Verbal  
Commune  
N° 0  
Travaux  
favorables  
ment  
Maire  
Com

s'élève à :

- 15.400 frs pour le logement Central
- 48.730 frs pour les 2 logements du Bâtiment Nord
- 50.875 frs pour les sanitaires Maternelle
- 114.070 frs pour les sanitaires des primaires

La Commission a consulté pour les lots les entreprises :

Maçonnerie : Legrand, Echir, Contrino, Gesmier, Couret.

Etanchéité : Sapy

Couverture : Guay, Barette, Boenec, Jan et Hibelot.

Electricité : Truffot, Gesbert, Morice, Kuntz, Beaujard

Menuiserie : Friénard, Bourre, Lefèvre

Peinture : Baudin, La Montaise, Remi, et Zolin

Chauffage : Maudry

V. R. D. : Parachini, Les Travaux routiers

Monsieur Viollette présente au Conseil le rapport des plus bas prix qui ont été faits le matin même par le conseil des adjoints

Les résultats sont les suivants :

- Maçonnerie	Contrino	83.600 frs
- Menuiserie	Friénard	5.768 frs
- Peinture	Remy	3.254 frs
- Electricité	Morice	4.634 frs 81
- Etanchéité	Sappy	5.351 frs 52

Par ailleurs, étant donné la spécialisation des travaux, il est souhaitable de traiter de gré à gré Pour les sanitaires - Plomberie, avec l'entreprise Barette pour un montant maximum estimatif de 25.300 frs

Pour les V. R. D, avec les travaux routiers pour un montant maximum estimatif de 10.000 frs, aménagement de la cour de récréation

Pour le chauffage central, avec Maudry pour 6.300 frs.

Préfecture de l'Essonne  
 Direction de l'Administration  
 Communale - 3e Bureau  
 N° 06380 -  
 Vu et approuvé après avis  
 favorable du Comité départe-  
 mental des constructions  
 scolaires -  
 Corbeil-Essonnes le 31.12.69  
 Le Préfet  
 signé : illisible

à vingt  
de la  
est  
la

Gilles,

l'exposé  
gence  
les

rapport  
t  
ire  
Pameau

logements

taire

le  
et pour

étude

Etant donné l'urgence des travaux qui doivent être réalisés pour la rentrée scolaire du 7 septembre prochain

Etant donné que l'on ne pouvait prévoir l'importance de ces travaux, avant de connaître le nombre d'enfants des nouveaux habitants arrivés dans les ensembles récemment construits.

Le Conseil demande,

- à être autorisé à passer des marchés avec les entreprises ci-dessus désignées sans avoir recours à l'adjudication, les appels d'offres ayant été largement diffusés.
- Il estime que les résultats obtenus ont permis de dégager les meilleures conditions compte-tenu de la tendance actuelle du marché

Par ailleurs étant donné le caractère particulier de la Pomberie Sanitaire, des V.R.D pour l'aménagement de la cour de récréation et du raccordement du chauffage central des sanitaires sur le chauffage central existant

Le Conseil demande l'autorisation de traiter de gré à gré avec l'Entreprise Carotte pour un montant estimatif maximum de 26.300 frs

Avec les travaux routiers pour un montant estimatif maximum de 10.000 frs

Il dit que les crédits prévus ont été inscrits en section extraordinaire au primitif 59 et demande la subvention prévue par la circulaire N° 03334. DAC/3

Il donne pouvoir au Maire pour signer les marchés et réaliser en temps et heure les travaux particulièrement urgent.

Délibération 2.69.31.

Sur proposition du Maire, le Conseil remercie Madame Audubert, Madame Sachet, Monsieur Desir, Monsieur Rivière, Monsieur Fran Lumeau qui par leur amabilité et la cession gratuite du terrain nécessaire, ont permis à la Commune d'améliorer la rue du Parc en y aménageant des trottoirs

Préfecture de l'Essonne.

SAC 3° Bureau

N° 07038

Vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes  
le 4.12.1959

P. le Préfet  
Signé illisible

Refe  
du mag  
qui de  
Choat

quelles  
par M.  
Choat

M. P.

Pris  
Mada  
Préfe  
S.A.C.  
N° 05  
Vu et  
Corbeil  
Esson

Monsieur Goudy signale un trou par lequel s'échappe l'eau, rue des Chartres

Après avoir largement discuté sur la manière dont sont effectués les rebouchages, notamment dans les vours nouvellement aménagés, le Conseil demande au Maire de lui valoir faire procéder à un rebouchage aux frais des intéressés, dans le cas où le rebouchage effectué serait mal fait

Les rappels à l'ordre seront également envoyés aux entreprises qui négligent trop souvent les demandes d'ouverture de chantier sur la voirie, ou les voies à l'intérieur

Demande de Maître Gilles

Refecton des trottoirs

Le Conseil demande que le trottoir le long de la place de la mairie et du retour rue de l'Arcade soit refait en même temps que ceux de la rue de Billy

Il serait souhaitable à la suite de l'accident qui s'est produit à la hauteur du magasin Girouflet que les voitures soient dans l'obligation de ne pas arrêter leurs roues sur le trottoir même, mais à 1 mètre avant. L'étude en sera faite par Monsieur Heubert.

do magasin de coffres "Le Deux  
guir de produm"

~~Choat~~ ~~Hier~~ ~~B~~ X

quels sont les premiers concernés  
par M. Goudy

~~M. Goudy~~ ~~Hier~~ ~~B~~

~~M. Goudy~~

Monsieur Goudy demande que Monsieur Papillon qui est notre assureur Conseil, consente des remises à la commune sur les polices

Le Conseil décide d'offrir à l'adjudant Chef Barbier du Corps de Sapeurs-Pompier, pour ses 33 ans de service à la Compagnie et son dévouement à l'égard de ses concitoyens, la médaille de la ville

Remise sera faite le 11 novembre prochain

Prix d'utilisation du stade

Préfecture de l'Essonne  
S.A.C. 10 Bureau  
N° 05.235  
Vu et approuvé  
Corbeil - Essonne le 20 août 69  
Pour le Préfet

demande de Monsieur Goudy.

Le Conseil décide de fixer ainsi le prix d'utilisation du stade par les sociétés sportives hors Commune.

Pour les Associations foot. Ball et Rugby :  
2000 francs - pour les nocturnes 1000 frs par match

Les sommes ainsi collectées seront versées à la  
Maison des Jeunes et de la Culture  
Monsieur Gaudy signale le mauvais fonctionnement  
du chauffage et des douches. Le Maire va consulter  
l'entreprise Mauchry pour faire effectuer ces travaux.

Le service de la voirie aménagera à droite du  
vestibule B sous le préau, une petite pièce pour  
sonorisation

Baux presbytère  
et garage

1. 69.24.

Le Conseil Municipal, décide de reconduire aux  
conditions antérieures, les baux du presbytère et du  
garage y attendant.

L'acte sera dressé par Maître Gilles.

Il donne tous pouvoirs au Maire pour signer les  
actes.

Bail gendarmerie

1. 69.25.

Bail de la gendarmerie,

Le Maire donne connaissance du bail de la  
Gendarmerie de Villeroy préparé par Commission  
des opérations immobilières.

et la demande du Receveur Municipal, le Conseil  
maintient le taux d'application verbal, consenti à  
la gendarmerie pour l'occupation des immeubles,  
rue des Châtres et de la République

Travaux de ravalement  
ment Ecole des Filles

2. 69.22.

Travaux de ravalement à l'école primaire rue des  
Ecoles,

Le Conseil, après avoir pris connaissance du devis  
estimatif présenté par Monsieur Rameau qui s'élève  
à 167 000 fcs environ plus 33 000 fcs d'imprévus,  
décide de recourir dans les premiers jours de  
l'année 1970 à l'adjudication.

Donne tous pouvoirs au Maire pour constituer le  
dossier avec le concours de Monsieur Rameau et  
de procéder à l'adjudication - de contracter  
l'emprunt nécessaire et de demander la subvention  
correspondante.

Camille  
Chem

Préfet  
Directeur  
Comm  
M. de  
Corbeil  
Louis  
Bileau  
Le Sec  
Ratier  
Aug

Amélioration du usage  
chemin Herbeux

Le Conseil Municipal,

et après avoir pris connaissance de la proposition de Monsieur Scalzotto, qui consent à céder à la commune, une parcelle de terre, prélevée sur sa propriété située en bordure de chemins, à l'angle du Chemin Herbeux et de la rue Parc, pour permettre d'améliorer le virage

Après avoir délibéré, considérant que la proposition de prise, 50 frs au mètre carré pour une surface de 17m<sup>2</sup>940, est raisonnable et conforme aux prises pratiqués dans la localité

- Décide

1°) d'acquiescer de Monsieur Scalzotto, une parcelle de terrain de 17m<sup>2</sup>940, à raison de 50frs le mètre carré, située en bordure de voies, pour amélioration du virage

2°) d'en prélever le prix d'achat, les frais d'acte et de levée de plans sur les fonds libres de la commune avec régularisation sur les crédits additionnels

3°) de demander le concours des Ponts et Chaussées pour l'aménagement de cette emprise.

4°) de demander le bénéfice de l'utilité publique pour l'opération envisagée

Declassement du Sentier Rural n° 29 -

Le Conseil

Vu sa délibération du 23 juin 1967, approuvée le 19 juillet 1967,

Après avoir pris connaissance des conclusions du Commissaire - Enquêteur en ce qui concerne le déclassement du Sentier - Rural n° 29.

- Raccorde son avis à celui du Commissaire Enquêteur et se prononce favorablement pour le déclassement envisagé,

- se prononce favorablement pour la vente de ce sentier déclassé, à Monsieur Papillon, propriétaire riverain - les autres propriétaires en l'occurrence "la Société Rivaud et Madame Bourdier" s'étant déclarés non intéressés par cette affaire

- dit que Monsieur Papillon, devra acquiescer tous les frais présents et à venir, relatifs à

*N° 5608*  
Préfecture de l'Estonne  
Direction de l'Administration  
communale - 2<sup>e</sup> bureau  
Vu et approuvé  
Corbeil - Estonne  
Pour le Préfet et par  
délégué -  
Le Directeur de l'Adminis-  
tration communale  
Signé: Cabutecou

cette vente.

### Espace d'assainissement communal.

Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration communale  
N° 0588. 1<sup>er</sup> bureau  
vu et approuvé  
Corbeil-Essonnes le 20 août 1969  
Pour le Préfet  
signé: illisible

Le Conseil,  
Vu les circulaires préfectorales concernant la redevance d'assainissement et particulièrement la circulaire du 8 juillet 1969, N° 10.904 plaçant les Communes dans l'alternative, ou d'adapter les dispositions budgétaires et comptables prévues par la circulaire N° 67.113 du Ministère de l'Economie et des Finances, ou de solliciter une dérogation à ces dispositions en fournissant un projet de budget extra-comptable.

Vu sa précédente délibération du 6 avril 1968, approuvée le 26 juin 1968, traitant du même objet.

- décide

- 1°) de reconduire les dispositions de sa délibération ci-dessus visée, en ce qui concerne l'exercice 1969.
- 2°) de solliciter une dérogation pour son application pour l'année 1969

### Augmentation du salaire horaire du personnel

Préfecture de l'Essonne  
Direction de l'Administration communale  
N° Bureau N° 0588  
Vu: Corbeil-Essonnes le 2 septembre 1969  
Pour le Préfet ...

Le Conseil

Vu sa délibération du 30 novembre 1968 approuvée le 6 janvier 1969 - portant fixation du salaire horaire du personnel auxiliaire temporaire

- fixe à 3.75 à l'heure le salaire de M. Rosin  
- décide l'application de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969

- fixe à 6.50 à l'heure le salaire de M. Gabillet  
- décide l'application de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969

- fixe à 4.50 à l'heure le salaire du garde-maraîch  
- décide l'application de ce tarif à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1969

### Avenant modificatif à la police N° 1730.

#### Garanties accidents et décès des sapeurs-Pompiers

Le Conseil

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant modifiant la police N° 1730 garantissant les risques accidents et décès des sapeurs-Pompiers volontaires au

Prefecture de l'Elle  
N° 40. 15 Bureau N° 05237  
vu et approuve Conseil. Eltonne  
le 20 août 1969  
Pour le Prefet  
Ligne illisible

service de la Commune  
- En approuve les termes;  
Dit que le montant de la quittance sera prélevé  
sur les crédits inscrits au budget primitif de  
l'année 1969, pour cet objet

Les sujets étant épuisés, la séance est levée

*(Signatures)*  
M. Robert  
M. Legrand  
M. Roy  
M. Gaudy  
M. D'ont  
M. Loret  
M. Dumant  
M. Rice  
M. Gaudy  
M. Legrand  
M. Lureau  
M. Hot  
M. Changenet

Compte - Rendu de la Reunion du Conseil  
Municipal du 13 septembre 1969 à  
Vingt heures quarante cinq -

Le treize septembre mil neuf cent soixante  
neuf, à vingt heures quarante cinq, le Conseil  
Municipal de la Commune de Hennecey, réguliere-  
ment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance  
extraordinaire, sous la Présidence de son Maire.

Etaient présents : M.M. Robert Maire, Gilbert Adjoint,  
D'ont, Loret, Dumant, Rice, Gaudy, Legrand,  
Lureau, Hot, Changenet formant la majorité des  
Membres en exercice.

Pouvoirs : M. Violette à M. Robert.  
M. Roy à M. Legrand  
M. Judith à M. Robert

Absents : M.M. Gilles et Rabier

- Le procès Verbal de la précédente réunion est  
adopté
- Le Conseil se prononce favorablement sur  
l'installation d'une nouvelle ligne téléphonique
- Monsieur D'ont demande que la canalisation  
d'alimentation en eau soit refaite en 125 dans  
la rue du Bel-étir